



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 15 - JUIN 2012

SOMMAIRE

5601 Préfecture Morbihan

2 Direction du cabinet et de la sécurité

Arrêté N °2012172-0001 - Arrêté de délégation de signature du 20 juin 2012 à Mme Corinne L'Hermite, chef de bureau du cabinet à la direction du cabinet et de la sécurité publique 1

Arrêté N °2012172-0002 - Arrêté de délégation de signature du 20 juin 2012 à M. Jean- Pierre Vaillant, chef du service interministériel de défense et de sécurité civiles 2

Région Bretagne

SGAP OUEST

Arrêté N °2012170-0001 - Arrêté préfectoral n ° 12-15 du 18 juin 2012 donnant délégation de signature à M. Michel CAMUX, préfet de la région Centre, préfet du Loiret 4



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

ARRÊTE

de délégation de signature
à Mme Corinne L'hermite,
chef de bureau du cabinet

Le préfet du Morbihan
officier de la Légion d'honneur
officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 13 janvier 2011 nommant M. Jean-François Savy, préfet du Morbihan ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2010 modifié, portant organisation des services de la préfecture du Morbihan ;

Vu la note administrative du 20 janvier 2012 nommant Mme Corinne L'hermite, chef de bureau du cabinet à la direction du cabinet et de la sécurité publique ;

Sur la proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Morbihan,

ARRÊTE

Article 1er - Délégation de signature est donnée à Mme Corinne L'hermite, attachée de préfecture, chef de bureau du cabinet à la direction du cabinet et de la sécurité publique, à compter du 25 juin 2012, pour les correspondances courantes, les pièces annexées à des arrêtés, les bordereaux d'envoi, les notes de transmission, les accusés de réception, les copies conformes, les attestations et toutes pièces comptables dans les matières suivantes :

affaires politiques et réservées,
relations avec les élus,
relations avec les syndicats,
voyages officiels et cérémonies publiques,
distinctions honorifiques,
installation et notation des chefs de service,
délégations de signature du corps préfectoral et des chefs de bureau du cabinet,
interventions des particuliers
expulsions locatives
dépôts administratifs - pharmacies - débits de tabac,
garage.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne L'hermite, la présente délégation de signature sera exercée par Mme Nadia Ordiali, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef du bureau du cabinet.

Article 3 - En outre, délégation de signature est donnée à Mme Corinne L'hermite pour l'exécution des missions exercées dans le cadre de l'astreinte opérationnelle du cabinet.

Article 4 - Mme Corinne L'hermite et Mme Nadia Ordiali sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Vannes, le 20 juin 2012

Signé

Jean-François Savy



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

ARRÊTE

de délégation de signature
à Monsieur Jean-Pierre Vaillant
chef du service interministériel de défense et de protection civiles

le préfet du Morbihan
officier de la Légion d'honneur
officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 13 janvier 2011 nommant M. Jean-François Savy, préfet du Morbihan ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2010 modifié, portant organisation des services de la préfecture du Morbihan ;

Vu la note de service du 27 mai 2008 nommant Monsieur Jean-Pierre Vaillant, chef du service interministériel de défense et de la protection civile ;

Vu la note de service affectant Monsieur Yannick Delebecque au service interministériel de défense et de la protection civile à compter du 20 juin 2012;

Sur la proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Morbihan,

ARRÊTE

Article 1er - L'arrêté préfectoral du 31 janvier 2011 accordant délégation de signature à M. Jean-Pierre Vaillant est abrogé.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean Pierre Vaillant, attaché d'administration de l'intérieur et de l'Outre-mer, chef du service interministériel de défense et de protection civiles, pour les correspondances courantes, les pièces annexées à des arrêtés, les bordereaux d'envoi, les notes de transmission, les accusés de réception, les ampliations, les copies conformes, les attestations et toutes pièces comptables dans les matières suivantes lorsqu'elles concernent son service :

Prévention des risques naturels, technologiques ou liés à la vie quotidienne

Coordination interministérielle des procédures en matière de risques naturels et technologiques

Information préventive des élus et des populations

Gestion des procédures d'alerte des populations et des outils (GALA-Réseau national d'alerte)

Elaboration, mise à jour et suivi des plans de secours et des plans généraux de protection

Organisation des exercices de sécurité civile

Elaboration des Plans de prévention des Risques Inondation, des Plans de Prévention des Risques Technologiques

Planification relative aux sites industriels

Procédures de reconnaissance des catastrophes naturelles

Feux d'artifices

Déminages

Défense civile

Habilitations

Plans de défense

Sécurité des sites sensibles

Sécurité de la préfecture et des sous-préfectures

Sûreté portuaire et aéroportuaire

Plans ressources (carburant, eau potable, électro-secours, délestages...)

Manœuvres militaires

Gestion des crises

Activation et fonctionnement du centre opérationnel départemental (COD)

Activation de la cellule d'information des familles

Retours d'expérience

Statistiques

Prévention des risques sanitaires

Planification de santé publique

Prévention des épizooties

Pollutions atmosphériques, prise en compte des risques et gestion des crises

Prévention des risques bâtimentaires

Suivi des établissements recevant du public

Commissions de sécurité

Sécurité incendie de la préfecture

Prévention liée aux grandes manifestations et grands rassemblements de personnes, raves parties...

Manifestations sportives et aériennes,

Décisions d'acquisition de produits explosifs,

Epreuves sportives sur la voie publique et sur circuit,

Police de l'air : manifestations aériennes, hélisurfaces, plate-forme ULM,

Secourisme

Article 3 - En outre, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre Vaillant pour l'exécution des missions exercées dans le cadre de l'astreinte opérationnelle du cabinet.

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre Vaillant, la présente délégation de signature sera exercée par Monsieur Yannick Delebecque, secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur en poste au service interministériel de défense et de protection civiles, adjoint au chef du service.

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan, Monsieur Jean-Pierre Vaillant et Monsieur Yannick Delebecque, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan.

Vannes, le 20 juin 2012

signé

Jean-François Savy



PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE
SÉCURITÉ OUEST

ARRETÉ

n° 12-15

*donnant délégation de signature
à Monsieur Michel CAMUX, Préfet de la région Centre,
Préfet du Loiret*

LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET SECURITE OUEST
PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE ET VILAINE

VU le code de la défense, notamment son article R 1311.23

VU le décret N° 2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

VU le décret N° 2010-225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité, aux états majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité et à l'outre-mer ainsi que certaines dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration de la police et certaines dispositions du code de la santé publique ;

VU le décret du 3 juillet 2009 nommant Monsieur Michel CADOT, préfet de la région Bretagne préfet de la zone de défense Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 9 décembre 2010 nommant Monsieur Michel CAMUX, préfet de la région Centre, préfet du Loiret;

VU le décret du 20 janvier 2010 nommant Monsieur Marcel RENOUF, préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Considérant l'absence simultanée de M. Michel CADOT, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine et de Monsieur Marcel RENOUF, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine le 21 juin 2012 (après 18 heures).

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – La suppléance du préfet de zone de défense et de sécurité Ouest est assurée par M. Michel CAMUX, préfet de la région Centre, préfet du Loiret, le 21 juin 2012 à partir de 18 heures à minuit.

ARTICLE 2 – Le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des vingt départements de la zone de défense et sécurité Ouest.

RENNES, le 18 juin 2012

Le préfet de la région Bretagne
préfet de la zone de défense et sécurité Ouest
préfet du département d'Ille-et-Vilaine

SIGNE

Michel CADOT